

02/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Anissa CHEHBIB, Ema DALAINE, Florence DANTON, Golvine DE ROCHAMBEAU, Théo GUÉRET, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA, Yanis TABYAOUI THIBERT, Alix VIDELAINE.

Absents ou excusés

Mario DEL PERO, Grégoire ÉTRILLARD.

Assistaient à la séance :

Amélie ANTOINE AUDO	Directrice EMOUNA
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation initiale par intérim
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Astrid TENIÈRE	Responsable du pôle études, direction des études et des partenariats
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie étudiante
Kate VIVIAN	Vice-présidente de la vie de campus
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2022/2023	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes	3
III. Validation des conventions annuelles 2022/2023 des associations permanentes	4
IV. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 23 janvier 2023	4
V. Point d'information relatif à l'intégrité académique et avis sur le projet de modification du règlement de la scolarité	5
VI. Bilan de la campagne d'admission 2022	11
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	15

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

La séance est ouverte à 8 heures 34 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour ce deuxième Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'année. Si cela vous convient — on a un ordre du jour intéressant et comme chaque séance, d'ailleurs — on va commencer par le changer un tout petit peu, comme à l'accoutumée en commençant par les votes puisque nous sommes sans doute au maximum de notre nombre de présents. Et, donc, nous allons essayer d'en profiter. Pour le premier point qui est soumis à notre validation, c'est la validation de la liste des initiatives étudiantes qui a eu lieu, je crois, selon un vote conforme. Et, je laisse la parole à Baptiste VIVIEN pour nous dire si tout s'est bien passé.

I. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2022/2023

Baptiste VIVIEN

Bonjour à toutes. Bonjour à tous. Oui, oui, tout s'est très bien passé. Le vote s'est déroulé comme prévu du 1er au 3 février. Les porteurs de projet avaient pu déposer leur projet dès la mi-décembre et ce jusqu'au 23 janvier minuit. 63 projets originaux avaient été déposés, un petit peu moins que l'année dernière à la même époque, en raison d'un choix que l'on avait fait aussi. C'était d'offrir la possibilité aux associations qui le souhaitaient au premier semestre d'être sélectionnées pour l'année entière. Donc, certaines n'avaient plus besoin de se présenter de nouveau. Nous avons donc 63 nouveaux projets. 66 en tout étaient candidats sur l'ensemble des campus puisque 2 projets se portaient candidats sur au moins 2 ou 3 campus. Le vote a ouvert mercredi 1^{er} à 10 heures et s'est clôt vendredi 3 à 10 heures. Aucune anomalie n'a été constatée. Tout s'est très bien déroulé. Une bonne nouvelle : il y a une régularité dans l'augmentation des votants sur ces projets puisque chaque semestre depuis deux ans, on a toujours une légère augmentation, mais régulière, de votants. On avait 3 900 votants l'année dernière à la même époque. On est passé à 4 600 votants cette année, sachant qu'il y avait un scrutin en moins puisque sur le campus de Dijon il n'y avait pas de projet. Donc, avec un pourcentage de 30 % de votants ; chouette pourcentage surtout au second semestre où il y a toujours un peu moins de votants qu'au premier semestre. 53 initiatives ont atteint le seuil requis pour être sélectionné pour ce semestre de printemps. Avec les 93 initiatives qui avaient été sélectionnées au premier semestre, cela porte au total 146 le nombre d'initiatives qui seront actives pendant ce semestre.

Pour la répartition, pour les projets à proprement dit, vous aviez le document qui exprimait chaque projet pour chaque campus. Mais, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. On avait une question parce qu'en lisant le document on a constaté que le campus finalement qui se voyait rejeter le plus d'initiatives étudiantes est le campus de Reims qui s'en voit rejeter neuf. On a essayé de comprendre la manière dont était fixé ce seuil de soutien nécessaire. On a constaté qu'il y avait un ratio de 1/20 globalement entre le nombre d'étudiants et d'étudiantes du campus et le ratio de soutien nécessaire. Par exemple, pour les campus à 400 étudiants et étudiantes, il y a 20 soutiens nécessaires pour une initiative étudiante. Ce ratio est juste aussi pour Reims. Ce ratio est explosé pour Paris puisqu'on est à 1 étudiant pour 95, ce qui fait que l'on a besoin seulement de 120 voix sur un total de plus de 11 000 étudiants et étudiantes. Ma question se porte sur Reims et au vu du fait qu'il y eût tant d'initiatives étudiantes rejetées. Est-ce que cela ne serait pas l'occasion de penser à baisser un petit peu ce seuil en se mettant dans l'esprit que pour les gros campus le bouche-à-oreille est plus difficile sur certains des projets, et sur la communication autour de son initiative étudiante ? Merci.

Emma DALAINE

Notre deuxième question portait sur Dijon, justement, puisqu'on s'est étonné de leur absence. Et, on s'est interrogé simplement sur les raisons. Est-ce que cela s'explique par un manque de communication sur le mode de fonctionnement des initiatives ou une communauté étudiante qui est moins intéressée par la vie associative ? On s'interrogeait juste sur les différentes pistes au niveau des raisons de l'absence de Dijon. Merci.

Baptiste VIVIEN

Je vais répondre à la deuxième question et M. THUBERT prendra la première. Pour Dijon, la communication est la même pour tous les campus. On fonctionne de la même manière. La formation est diffusée exactement de la même façon vers les étudiants sur chaque adresse des étudiants avec un lien qui est envoyé à chaque étudiant. Ce faisant, je ne pense pas que cela vienne de là. Je n'ai pas fait d'analyse. C'est la première fois que je constate un campus sans projet. Comme cela, l'analyse que j'en ferais, c'est parce qu'en effet puisque la quasi-intégralité des projets qui avaient été sélectionnés au premier semestre l'a été pour l'année. En fait, il n'y a pas eu de nouveaux projets là où d'ordinaire il est possible aussi — d'ailleurs, je le constate — que ce soient des projets qui avaient été sélectionnés pour un seul semestre et qui se présentent de nouveau pour pouvoir agir au second. Là, ils sont actifs pour l'année.

Sébastien THUBERT

Pour répondre à votre première question sur les seuils, le seuil est de 5 % de la cohorte de chaque campus, et c'est ce qui détermine le seuil à atteindre qui a une variable chaque semestre qui est mise à jour en fonction des étudiants régulièrement inscrits. Pour Paris, pourquoi 120 ? C'était un amendement des étudiants lors de la rédaction du règlement intérieur de la vie étudiante pour rester dans les étages de l'ancienne procédure de reconnaissance des associations, dont le seuil était à peu près équivalent. C'était donc pour garder cette stabilité que cela avait été choisi pour Paris. D'un point de vue technique, il y a 11 000 étudiants rattachés à Paris. Mais, c'est purement technique et théorique. Dedans, vous avez l'EXED, etc. C'est pour cela que ce seuil avait été atteint. Reims n'y est pas accoutumé. Cette fois-ci, les étudiants ont choisi de converger vers le même projet, mais également il y a un étage et une répartition qui se fait sur l'ensemble. Mais, il arrive que certains semestres il y ait des projets qui ressortent plus que d'autres.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Après, c'est une réflexion que l'on pourrait envisager, effectivement, sur le campus de Reims plus particulièrement parce qu'il est plus gros quand même. Comme vous le disiez, le bouche-à-oreille fonctionne moins que sur un petit campus où chacun se connaît pour une adaptation éventuelle du nombre de soutiens nécessaires. Je suis connu pour mon laxisme en la matière... Donc, je reste fidèle à ma réputation.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui approuve ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté à l'unanimité. Maintenant, la reconnaissance des associations étudiantes. Baptiste.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Cela va aller très vite. Il y avait trois associations qui demandaient l'accession à ce statut, un renouvellement et deux nouvelles premières demandes de projets qui avaient été sélectionnés justement l'année dernière en tant qu'initiatives, et qui ont souhaité demander le statut d'associations reconnues. Et, qui étaient à jour de l'ensemble des critères demandés dans le cadre du règlement de la vie étudiante. Trois projets sont à votre disposition sur le document. Mais, comme toujours, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui approuve la validation des associations ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. On continue avec les associations permanentes.

III. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2022/2023 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

On continue, en effet. Il s'agissait des trois associations de Nancy :

- Le Bureau des Arts ;
- Le Bureau des élèves ;
- L'association sportive.

Les conventions étaient déjà prêtes lors du premier semestre, mais les associations n'avaient pas encore fourni une ou deux pièces qui sont importantes pour confirmer. Donc, elles étaient dans les tuyaux, si je puis m'exprimer ainsi. Et, c'est juste la conclusion et le passage devant votre validation pour la convention qui court pour cette année entière.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Qui approuve ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 23 JANVIER 2023

Raphaël CHARPENTIER

Enfin, les conventions de la CVE. Nous avons été saisis par trois projets, en l'occurrence :

- La Queer Week ;
- Le Festiferos ;
- Et, Memoriam qui est une association de Poitiers.

Chacune des associations a obtenu des financements globalement à la hauteur de ce qu'ils avaient demandé. Il y a eu un petit ajustement sur Memoriam, mais c'était dans le même étiage. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Alix VIDELAINE

Oui, juste une remarque parce que l'UNI souhaite émettre des réserves contre le financement de la Queer Week. Je précise avant tout avec conviction que l'UNI est évidemment contre les discriminations des personnes concernées. Mais, nous avons quelques inquiétudes par rapport aux dérives des promotions de la communauté LGBT. Et, je voudrais prendre un exemple aujourd'hui avec vous. Lors du forum du parcours civique qui s'est tenu cette année à Sciences Po, les étudiants pouvaient parler à des associations pour s'orienter dans le cadre de leur stage de parcours civique. Et, l'une de ces associations se nomme MAG et défend à peu près à la même chose que la Queer Week. Cependant — jusque-là, tout va bien — dans le cadre de ce forum, l'association distribuait aux étudiants de première année des flyers avec écrit, je cite « tu sucés ? » Le dessin du flyer est tout aussi subtil que son titre, et vous l'aurez compris le document a pour objectif d'apprendre la pratique à ses destinataires. Donc, l'UNI sait bien que le combat LGBT ne se résume pas à cela, mais il est de notre rôle de rappeler que Sciences Po ne doit pas promouvoir et encore moins financer ces dérives. Donc, nous soutenons et encourageons la volonté des organisateurs de la Queer Week dans leur lutte contre les discriminations, mais nous espérons aussi que cet événement financé par Sciences Po ne s'inscrit pas dans ce genre de dérives. Merci.

Cécile LAVIER

Excusez-moi, je me permets un point de précision. Si vous aviez fait vos recherches correctement, je précise « tu sucés ? » une série de dépliants qui sert à faire de la prévention sur les maladies sexuellement transmissibles. J'espère à l'UNI que vous n'êtes pas contre la prévention des risques sexuels auprès d'une population qui est fortement concernée par cette question.

Alix VIDELAINE

Non, ce n'est pas notre propos, mais c'est juste que nous pensons que la vie sexuelle ne fait pas partie intégrante de Sciences Po.

Cécile LAVIER

Encore une fois, il ne s'agit pas de la vie sexuelle, mais de prévention sur les risques sexuels. Ce sont deux choses très différentes.

Raphaël CHARPENTIER

On ne va pas rentrer dans ce débat. Je crois que nous avons retenu votre point que vous faites valoir tous les ans. J'ai retenu dans votre intervention que vous étiez favorable à la Queer Week finalement. C'est finalement une grosse évolution ; pas forcément à la prévention des MST. Mais, j'espère que chacun le sera à la fin. Est-ce qu'il y a à part cela des interventions, des remarques sur ces votes ? Non.

Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes favorables ? Défavorables ? Abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

VI. POINT D'INFORMATION RELATIF À L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE ET AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

Raphaël CHARPENTIER

Nous pouvons passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour qui est un point aussi important puisqu'il défraye la chronique, pas tant finalement pour le point sur lequel nous allons voter que peut-être sur le point sur lequel nous allons débattre. Il s'agit donc de l'évolution du règlement intérieur de la scolarité sur la question de l'intégrité académique, à la fois pour les questions de plagiat. Mais, sans doute, nous l'avons déjà évoqué en réunion de Bureau, ce sera l'occasion pour nous d'évoquer la question de l'usage de ChatGPT et de tous les outils qu'il y a au sens large, dont s'est saisie particulièrement Sciences Po ces dernières semaines. Je vous laisse la parole.

Amélie ANTOINE AUDO

Bonjour. Merci, M. le Président. Dans un contexte déjà où la crise sanitaire a fait évoluer les pratiques de travail, où le numérique transforme aussi les pratiques d'apprentissage, où les travaux se sont multipliés à la maison, où l'utilisation des ressources en ligne est naturellement plus importante, nous avons constaté ces deux dernières années une augmentation importante des cas de fraude, de manquements à l'intégrité académique. Donc, nous avons choisi de monter un comité de pilotage pour travailler ce sujet en interne, et réaffirmer — l'actualité nous a rattrapées — qu'au cœur du projet éducatif de Sciences Po la question de l'honnêteté intellectuelle est un enjeu absolument majeur. Cette honnêteté intellectuelle, plus largement la question de l'intégrité académique, forge véritablement la confiance dans à la fois les institutions universitaires aussi avec son pendant de l'intégrité scientifique, mais aussi en votre diplôme, la valeur, la réputation de l'établissement et du diplôme que vous allez obtenir à la fin de votre parcours de formation.

Donc, nous avons souhaité reprendre les travaux, les documents-cadres notamment, qui fondent cet élément important de notre formation. Dans ce cadre, un comité de pilotage a travaillé sur trois questions, sur trois enjeux majeurs. On a repris l'ensemble de la charte initialement appelée « anti-plagiat » et ainsi la définition des procédures et des sanctions en cas de manquement et formulé en outre une série de recommandations et de propositions pour définir un ensemble de mesures de sensibilisation et de formation à ces questions de l'intégrité académique. Je dirais que le premier message pour nous aujourd'hui, et que nous souhaitons porter dans le cadre des documents, c'est vraiment d'attirer

l'attention de toute la communauté étudiante et enseignante sur les enjeux d'intégrité académique qui sont au cœur de notre formation. Et, ce que cela signifie aussi dans la dynamique d'intégration du marché du travail par la suite. Formellement, nous vous soumettons ce matin pour avis l'évolution du Règlement de scolarité.

Je remercie Astrid TENIÈRE ici devant chacune et chacun puisqu'elle a coordonné ce comité de pilotage qui a réuni des acteurs à la fois bien sûr de tous les secteurs pédagogiques de Sciences Po, aussi bien au niveau du Collège Universitaire qu'au niveau des écoles et doctorats ; des différentes directions — la DRIS, l'ICI, bien sûr la DAJM, la Direction juridique qui nous a accompagnés dans ce travail, et qui va vous présenter les quelques recommandations avant d'ouvrir la discussion.

Astrid TENIÈRE

Merci, Amélie. Concernant le cadre commun, ce comité de pilotage a formulé trois recommandations principales.

La première : de nouveaux documents de référence avec la réécriture — Amélie ANTOINE AUDIO en a parlé — de la charte anti-plagiat actuelle pour élargir son périmètre à l'intégrité académique, et couvrir l'ensemble des manquements, le plagiat étant un type de fraudes. Cette nouvelle charte privilégie une approche pédagogique, constructive ; elle a notamment pour objectif de réaffirmer la valeur centrale de l'intégrité académique dans le parcours de formation, le développement et la consolidation des apprentissages, et de préciser les exigences de tout travail universitaire, mais aussi ~~de~~ d'expliquer les conséquences de ces agissements et les sanctions qui s'appliquent. Il est également préconisé que des documents méthodologiques et des guides en français et en anglais soient conçus en complément pour tous les étudiants, afin de les accompagner dans la pratique de l'écriture académique.

Deuxième proposition : une nouvelle gouvernance avec la mise en place d'une mission d'intégrité académique, transversale, qui s'appuie sur le dispositif de l'intégrité scientifique que vous connaissez sans doute. Dans une logique de rapprochement de la formation et de la recherche, en effet, ce comité propose de recruter une chargée de mission ou un chargé de mission sur la base d'un demi-poste pour assurer la mise en place d'actions de prévention, de sensibilisation et de formation sur ce thème ainsi que le traitement et le suivi des cas de manquement qui peuvent survenir, sous la supervision du référent à l'intégrité scientifique qui est le professeur Alain CHENU, le RIS, en appui de la Direction de la formation et de la recherche et des secteurs pédagogiques.

Troisième proposition : une nouvelle procédure commune, harmonisée, collégiale, de suivi des cas de manquement, qui associe très étroitement trois acteurs, à savoir l'enseignante ou l'enseignant, le responsable pédagogique, le responsable de programme, la chargée de mission ou le chargé de mission à l'intégrité académique. Cette procédure implique les étapes suivantes. Très brièvement, une instruction tout d'abord de la part de l'enseignant ou de l'enseignante qui contacte le responsable pédagogique ou le responsable de programme, qui à la suite de cela, dès lors qu'un soupçon de fraude ou de plagiat apparaît, saisit le référent à l'intégrité académique. Un entretien est organisé avec l'étudiante ou l'étudiant pour parler de ce travail. Puis, la rédaction d'un rapport ensuite pour préciser et qualifier les faits. Ensuite, l'application de mesures pédagogiques et de sanctions. C'est ce que vous avez pu lire dans la charte, notamment dans les parties 3 et 5. En cas de plagiat, la note de 0/20 à l'exercice sera attribuée par l'enseignante ou l'enseignant. Et, s'agissant des sanctions, la chargée de mission ou le chargé de mission à l'intégrité académique et le RIS pourraient conseiller au directeur la mise en place d'une procédure de plaider coupable, si l'étudiante ou l'étudiant reconnaît les faits, ou la saisie de la section disciplinaire.

L'autre sujet qui a été étudié par ce comité est donc la manière de renforcer davantage la sensibilisation et la formation des étudiants et des enseignants. Pour les étudiants, la recommandation serait de créer un parcours de progression en deux étapes pour tous ceux qui arrivent à Sciences Po en première année du Collège Universitaire et en première année de Master leur permettant de s'informer, puis de se former à l'intégrité académique. En matière d'information et de sensibilisation, et pour réaffirmer l'importance de cet enjeu de formation, l'idée serait d'organiser, en complément de la pré-rentrée, une réunion dédiée d'une heure animée par la doyenne ou le doyen, en présentiel obligatoirement pour tous les étudiants, afin de leur présenter les principes de l'intégrité dans les études, les enjeux de l'écriture académique. Et, de proposer une mise en application avec un quiz en ligne, l'analyse des résultats et une discussion avec les étudiants in situ dans une logique de co-construction avec les étudiants d'un dispositif d'accompagnement qui réponde à leurs besoins. En matière de formation, la proposition serait de créer

un module d'approfondissement sur l'intégrité dans les études et l'écriture académique, que tous les étudiants auraient à suivre en ligne. Et, enfin, une boîte à outils méthodologique également en ligne qui permettrait de rassembler l'ensemble des ressources — il y en a de nombreuses à Sciences Po — qui existent, et qui seraient fléchées pour accompagner au mieux les étudiants dans la préparation de leurs travaux universitaires ; sur une page qui serait dédiée à l'intégrité académique, évidemment en français et en anglais.

Concernant les enseignants, en matière de sensibilisation, la proposition serait de les associer à la réflexion collective sur cette question de l'intégrité académique, pour partager les expériences, les questionnements, les bonnes pratiques, lors des réunions pédagogiques, de les inviter à détailler dans leur descriptif de cours les attendus de chacun des exercices, sur le fond et sur la forme. Et, d'intégrer un petit texte commun dans le modèle de syllabus sur les enjeux de l'intégrité académique, et de leur donner accès à l'ensemble des informations qui auront été conçues sur le sujet grâce à une page dédiée aussi sur le site des enseignants. Et, enfin, de proposer un accompagnement pédagogique dans le cadre de l'utilisation de logiciels de détection des cas de plagiat. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Si je peux me permettre, un des points importants, on en parlait à l'instant avec Mme DUBOIS-MONKACHI, de cette évolution du règlement. C'est une forme de linéarisation des sanctions par rapport à ce qui était mis en place jusqu'à aujourd'hui où l'on avait en cas de plagiat avéré 0/20 sur le module dans son intégralité, et potentiellement être déféré devant la section disciplinaire. En l'occurrence, il y aura 0/20 pour l'exercice et ensuite une gradation des sanctions plus importante. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Mme VIDELAINE.

Alix VIDELAINE

Merci beaucoup pour la présentation. C'est vrai qu'avec le contexte actuel et l'arrivée de Chat GPT, il est très important de réaliser ce travail. Et, on salue notamment la réactivité de Sciences Po puisqu'il en va de la garantie du niveau des étudiants. Deux points que l'on souhaite aborder aujourd'hui : le premier au sujet du plagiat puisque cela s'inscrit dans l'actualité d'interdire ChatGPT. Et, à propos de ce logiciel, on se demandait s'il y avait des pratiques concrètes de repérage de l'utilisation de ce logiciel. Par exemple, est-ce qu'URKUND est compétent pour reconnaître de manière tangible qu'un étudiant l'aurait utilisé ?

On en profite pour rappeler qu'il existe une option intéressante qui permet de limiter fortement les fraudes, même s'il a été réduit depuis la covid, il s'agit des examens écrits. Pour nous, c'est un exercice intéressant qui permet de nombreux aspects puisqu'il ne peut pas être rédigé par de l'intelligence artificielle, entre autres.

Un deuxième sujet qui nous tient à cœur et que l'on aborde aussi depuis quelque temps : il s'agit de l'écriture inclusive. Au sujet de l'écriture académique, nous sommes ravis d'apprendre que Sciences Po réaffirme ses exigences, mais il semble que l'Institution tend vers l'utilisation de cette écriture inclusive. Entre autres, certains professeurs l'utilisent et vont même jusqu'à inciter les étudiants à l'utiliser dans leurs copies, ce qui leur permettrait de gagner des points bonus. Pour nous, cela s'oppose au principe d'excellence. Et, nous voulons donc rappeler qu'il est important pour les étudiants de Sciences Po d'utiliser, en tout cas ceux qui écrivent le français, le français tel qu'admis par l'Académie française à la fois pour préserver le sérieux et l'impartialité de nos enseignements et de notre Institution.

Anissa CHEHBIB

Sur le même sujet, c'est-à-dire ChatGPT, on a en effet tous ici pu voir que cela avait été interdit par Sciences Po. Au-delà de ce que pourrait proposer cette intelligence artificielle, je pense que cette actualité nous amène sûrement à repenser aussi et à réfléchir nos attentes académiques à Sciences Po. C'est un sujet qui nécessite une mûre et une profonde réflexion. Par exemple, est-ce que l'on devrait apprendre à utiliser ChatGPT plutôt qu'à l'interdire ? Est-ce que l'on devrait prendre en compte ces avancées pour continuer à exercer un contrôle dessus ? En ce sens, on se demandait s'il était prévu de créer un groupe de travail, de réflexion, sur ce sujet afin d'apprendre à l'utiliser pédagogiquement, à utiliser ces outils. Et, le mieux possible, bien évidemment en respectant les exigences de notre formation et l'intégrité académique.

Pour rebondir sur l'écriture inclusive, à l'UNI, si vous étiez plus en contact avec les étudiants directement, vous remarqueriez que c'est totalement faux. Aucun professeur n'accorde de points bonus si l'on écrit avec l'écriture inclusive. Je pense que c'est important de ne pas propager ces fake news qui sont totalement inutiles, et surtout qui donnent une mauvaise image à Sciences Po, alors que c'est faux. On a la liberté d'écriture de la manière dont le souhaite. J'ai la chance de suivre un cours de pratique professionnelle du français, et c'est un point sur lequel mon professeur revient régulièrement, c'est-à-dire qu'il y a des étudiants qui utilisent l'écriture inclusive. Cependant, ce n'est pas une obligation. Et, ce n'est certainement pas pénalisé ou valorisé si on l'utilise ou si l'on ne l'utilise pas.

Cloé ARTAUT

Je me joins aux remarques de l'UNEF sur l'écriture inclusive. Pour revenir à la question de l'intégrité intellectuelle, je n'ai pas forcément de question parce que tout était clair. Côté NOVA, nous avons lancé une consultation auprès des étudiants pour avoir leur avis sur le dispositif actuel en matière de plagiat, et pour avoir aussi leur avis sur la façon dont Sciences Po devrait encadrer les questions de ChatGPT. Pour vous faire un bilan, les dispositifs actuels, et notamment URKUND, sont jugés satisfaisants par les étudiants. Il y a simplement un point de vigilance qui concerne les étudiants accusés de plagiat lorsqu'ils reprennent des passages d'anciens travaux qu'ils ont eux-mêmes réalisés qu'URKUND reconnaît. Et, donc les accuse de plagiat.

Sur ChatGPT, plusieurs points ont été soulignés. Les étudiants ont globalement conscience que l'outil ne fournit pas de réponses et des travaux de qualité, dès lors qu'on demande aux étudiants une réflexion précise et bien intitulée. Ils demandent donc que le niveau d'attendu des cours soit bien maintenu pour que l'outil ne puisse pas devenir un outil de triche, et désavantager les élèves qui travaillent. Le retour à un régime également plus axé sur les évaluations par écrit en présentiel leur paraît également être une bonne solution. Ils pensent notamment que Sciences Po ne devrait pas avoir une posture trop ferme et trop prohibitive sur l'interdiction complète. Beaucoup pensent qu'il peut exister des moyens intelligents de se servir de cet outil comme d'une aide à l'étude. C'est notamment le cas de Wikipédia qui a longtemps été décrit, mais dont le monde se sert aujourd'hui comme d'un facilitateur pour ses travaux. Je cite un élève qui nous dit que « si Sciences Po se vantait d'être une université d'élite dans le monde, elle doit adapter le plus vite possible l'intelligence artificielle dans sa scolarité au lieu de l'écriture ; sachant que dans quelques années elle sera monnaie courante dans le monde ». Nous attendons que Sciences Po fasse preuve d'une certaine confiance à leur égard, car ils se perçoivent eux-mêmes comme des étudiants sérieux qui n'utiliseront pas cet outil ou le feront de façon intelligente et intègre.

Emiliano GROSSMAN

Plusieurs points ont été faits. Donc, je me joins aux deux principales remarques que j'entends des étudiants. Je pense qu'il faut un accompagnement aussi sur les modalités d'évolution. Je pense que c'est le vrai enjeu pour nous. Même si je ne suis pas du tout contre l'exclusion pure et simple de ChatGPT, il faut qu'on réfléchisse à la manière dont on peut faire ça, et je pense que la scolarité peut nous aider là-dedans. Et, je pense que cela sera bienvenu, l'encouragement d'examens écrits. Je déteste cela, mais si c'est la seule chose à faire, on le fera.

Sur ChatGPT, je suis aussi d'accord que cela pose un tas de problèmes bien sûr, mais c'est plus d'opportunités que de problèmes. En tant que quelqu'un qui pratique un peu le codage informatique, c'est révolutionnaire. Franchement, c'est incroyable à quel point cela peut faciliter le travail. Et, même aider à avoir des résultats beaucoup plus intéressants beaucoup plus rapidement. Je pense que c'est quelque chose aussi en France qu'il faut qu'on s'accompagne mutuellement dans la bonne exploitation et dans le bon usage de cela. J'entends que tout cela fait partie des réflexions du groupe de travail. Je vous félicite de votre travail. Mais, je pense — si j'ai bien compris — que ChatGPT est venu après. Je pense qu'il va falloir le mettre à jour un moment cette question parce que c'est quelque chose qui ne va pas disparaître. Et, il n'y a pas que ChatGPT. Il y en a déjà maintenant une dizaine que l'on peut utiliser quand ChatGPT est en surchauffe.

Alexis GOIN

Merci beaucoup pour cette présentation. Merci, M. le Président. Deux remarques sur la charte envisagée. La première sur le point de l'autoplégat qui est un sujet qui est en pratique peut-être plus pratiqué par les étudiants que ChatGPT ou en tout cas l'utilisation de travaux antérieurs au cours de la scolarité. Je

comprends le point qui est fait dans la charte, mais je ne sais pas. Je le trouve peut-être un peu succinct, en particulier dans un contexte où l'on imagine bien le fonctionnement de cette prohibition dans le cas, par exemple, de productions miroirs de Master où l'on peut citer formellement par une note de bas de page son travail antérieur. Et, donc, se mettre en quelque sorte dans la ligne des recommandations qui sont faites. Mais, les travaux de Sciences Po, dans beaucoup de cas, ne répondent pas à ce formalisme qui permet de s'autociter. Il y a beaucoup de travaux écrits où faire une référence académique classique ne va pas forcément être satisfaisant. Je me demande si là-dessus peut-être un petit élément qui permettrait de guider l'appréciation sur ce point, et de montrer aussi la manière dont l'étudiant peut rentrer dans le respect des dispositions de cette charte de manière un peu souple et adaptée aux guides de travaux qui sont produits à Sciences Po pourrait être intéressante.

Et, pour rejoindre le débat sur ChatGPT, je ne suis pas certain qu'en faire une circonstance aggravante du plagiat soit très pertinent, à mon sens. Autant pour le cours à des tiers rémunérés on voit bien le problème. C'est la même ligne de la charte. Effectivement, il ne faut pas alimenter une sorte d'industrie de l'atteinte à l'intégrité académique. En revanche, en quoi utiliser un logiciel de génération de textes serait-il plus grave que de copier-coller finalement un mémoire accessible en ligne ? J'ai du mal à le voir. Donc, le qualifier d'atteinte à l'intégrité académique, cela me paraît assez logique. En faire une atteinte particulièrement grave, je ne suis pas certain que ce fût totalement proportionné.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, notamment sur ChatGPT ? Peut-être, si l'on peut commencer par les points sur la charte en tant que telle. Après, une réponse peut-être plus générale sur ChatGPT.

Amélie ANTOINE AUDO

Sur la charte, en particulier — merci d'abord de votre mobilisation. Je crois que c'est un sujet, et c'est cela qui est intéressant, qui nous engage toutes et tous puisque c'est aussi votre travail, votre parcours, la qualité et la réputation de votre diplôme, qui sont en jeu. Et, merci de vous mobiliser sur ces questions. Peut-être sur la question de l'auto-plagiat, je crois que c'est le point qui est revenu en particulier sur ces sujets. Vous l'avez tout à fait mentionné. On est dans l'enjeu aussi de la citation. On doit s'autociter, si l'on reprend des travaux antérieurs. Ce n'est pas neutre. Nous avons identifié des cas où des étudiants sont allés jusqu'à transmettre le même devoir complet dans deux évaluations distinctes. Donc, là, on peut quand même s'interroger sur la pertinence. Après, on entend votre point sur la question des types d'exercices. Peut-être que si ce sont des notes courtes, on peut faire évoluer ses phrases tout simplement. Mais, on regardera de plus près les éléments. Pour l'heure, quand on reprend l'un de ses travaux, on doit également le mentionner, ne serait-ce pour que l'enseignant l'identifie également. Cela n'échappe pas au collectif pédagogique. Il convient d'annoncer clairement ce qui a été produit pour un devoir, et ce qui est repris d'un devoir antérieur.

Raphaël CHARPENTIER

Sur l'ensemble des questions de l'intelligence artificielle...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur ce sujet qui est un sujet passionnant, mais vertigineux, vous l'avez dit les uns et les autres, nous n'en sommes qu'aux prémises sur ce sujet. Avant de vous donner quelques éléments, je voulais vous dire que le CRIS, le Centre de recherche sur les inégalités sociales, vient de publier un article très intéressant sur l'impact de la covid et de l'enseignement en ligne sur la réussite des étudiants. Il constate qu'un tiers de la vie scolaire a été perdue. Donc, la relation entre l'apprentissage et le numérique est aussi un sujet qui doit être dans vos esprits. Et, l'arrivée de ChatGPT bouleverse — oui, Sciences Po l'a interdit, mais ne l'a pas vraiment interdit, en fait. Si vous lisez bien la communication, vous verrez que l'on a simplement interdit le recours à cet outil dans un cadre d'évaluation. Cela change tout. D'ailleurs, il est prévu des conférences. Il est prévu effectivement, Emiliano, des interventions d'ingénieurs pédagogiques pour accompagner les enseignants, et pour intégrer cet outil dans les formations. Mais, pas en tant qu'outil de restitution de savoir parce que là l'on rompt complètement le contrat d'apprentissage et d'intégrité académique. Et, les étudiants doivent vraiment avoir cela comme exigence pour la qualité de votre diplôme. ChatGPT vient bousculer énormément — j'imagine que vous l'avez tous testé — le contexte scolaire et universitaire. On est les premiers à avoir posé cette interdiction pour

rassurer les étudiants. J'ai rencontré des étudiants qui me demandaient s'ils pouvaient l'utiliser ou s'ils en avaient le droit. Ils s'interrogeaient sur ChatGPT. C'est une grande machine calculatoire. Comment voulez-vous référencer ? Il n'y a pas de source. Cloé, quand vous faites la comparaison avec Wikipédia, cela n'a rien à voir. Wikipédia est un travail humain. ChatGPT est une calculatrice qui donne des probabilités. Sergeï GURIEV a envoyé la communication en disant que l'on fait un arrêt sur image. Cela rentre dans le champ de l'interdit au moment de l'évaluation. Ce n'est pas un travail personnel.

Encore une fois, c'est une machine. On vous demande un travail personnel, un apprentissage personnel. Et, c'est pour cette raison que l'on a clarifié les choses pour de l'équité. Il y a des étudiants qui peuvent utiliser et d'autres qui ne le savent pas ou qui ne le peuvent pas. Là, c'est clair. C'est interdit.

Vous demandez la manière dont on va réussir à le détecter. Pour l'instant, il y a quelques outils qui permettent de le faire, qui permettent d'estimer la similarité, notamment ChatGPT 0. On est sûr que demain, peut-être même déjà aujourd'hui, des outils vont contrer cela. Cela n'empêche que demain quand vous allez être dans vos espaces professionnels respectifs vous allez l'utiliser. Je vous avoue que je rêve d'avoir une intelligence artificielle qui réponde à mes mails. Vraiment, j'en rêve. Je pense que l'on ne peut pas se dire que l'on coupe Sciences Po de l'intelligence artificielle. Mais, on a un devoir d'ambition parce que pour l'utiliser il faut être encore plus intelligent que cette intelligence qui n'est pas intelligente en réalité, et qui va le devenir probablement. Mais, demain, ce sera vos propres données qui pourront être intégrées dans cette intelligence artificielle.

C'est un sujet passionnant. On en est qu'au début. Sciences Po n'a pas interdit l'intelligence artificielle qui existe et qu'elle utilise. Et il y a plus de 150 cours sur ce sujet à Sciences Po. Il y a des spécialistes qui sont sur les plateaux TV. Vous avez dû voir Asma MHALLA, notamment, qui porte ce sujet et qui explique bien les choses depuis des années à ses enseignants. Donc, c'est une révolution. Vous l'avez dit, Emiliano. Je pense que c'est une vraie révolution. Attention aux questions d'inégalités. Attention à toutes les questions que cela va poser, et l'on va faire appel aux chercheurs puisqu'on a la chance d'avoir à Sciences Po le Medialab, créé par Bruno Latour qui existe depuis 2010. Et, qui travaille sur les sujets ; l'Institut McCourt et depuis l'année dernière TIERRED, ce programme dont Sciences Po est lauréat dans le cadre du pro d'investissement d'avenir qui travaille aussi sur la question de la transition numérique. Donc, on a déjà le contexte favorable à la réflexion, des recherches, des enseignements. Demain, il va y avoir des conférences sur ce sujet pour vous donner tous les éléments d'appréhension. Et, il nous semble quand même à ce stade que le fait d'avoir balisé cet outil comme étant antinomique avec l'intégrité académique est plutôt une force pour les étudiants de Sciences Po, pour la prise de conscience et pour la qualité du diplôme. Vous avez vu ce qu'il s'est passé à Strasbourg ce weekend, ce qu'il s'est passé à Lyon également. Et, peut-être que l'on va s'en apercevoir aussi bientôt. Là, aucun étudiant ne pourra dire qu'il ne savait pas qu'il ne pouvait pas utiliser cet outil. Et, les outils de détection arrivant, on souhaite que ce soit une nouvelle façon, une nouvelle éthique par rapport à ce gloubi-boulga de mots impressionnants parce qu'effectivement cela prend très peu de temps. Mais, il est capable de raconter des bêtises. Il est capable aussi de manipuler les informations. Donc, attention. C'est ce que l'on voulait vous dire, et non pas interdire, mais attirer votre attention sur ce sujet.

Sur les examens sur table, l'oral, bien sûr, c'est évident. Elon MUSK le premier — ce n'est pas une référence, mais il est quand même derrière cette chose — a dit retour aux examens sur table. C'est la situation la plus évidente. Je connais des enseignants qui ont déjà dit qu'ils ont transformé leurs évaluations en évaluations sur table. Je pense que l'on doit aller au-delà de cela. Il faut vraiment que vous ayez conscience de ce qu'est cet outil. La technologie est intéressante. Elle n'est pas nouvelle. Vous utilisez, j'imagine, toutes et tous des convertisseurs ou des traducteurs en ligne. DEEPL est assez incroyable. Mais, si vous ne connaissez pas la langue vers laquelle vous traduisez, vous êtes capable de faire de grosses erreurs. Pour l'intelligence artificielle, c'est la même chose. Il faut vraiment que ce soit quelque chose qui vienne vous faire gagner du temps quand vous serez professionnels, mais cela ne doit pas venir interrompre votre processus d'apprentissage. Je pense que c'est majeur. Donc, il y aura certainement de fait un peu plus d'examens sur table. Les enseignants, quand ils auront des doutes, pourront aussi demander un oral. Et, surtout, vous l'avez vu dernièrement, ChatGPT est plat. C'est très plat. C'est très structuré de la même manière. Il y a beaucoup de similarités. C'est sûr que l'on est conscient qu'il y a des étudiants qui vont l'utiliser pour amorcer une réflexion, mais est-ce vraiment cela qui est important quand on est en phase d'apprentissage ? Dans le cerveau, cela se joue aussi tout cela. Ce n'est pas mon sujet. Vous avez compris que cela me passionnait, mais on va donner la parole aux scientifiques pour nous expliquer tout cela. Merci.

Emma DALAINE

C'était simplement une remarque. Vous avez justement souligné l'angoisse des étudiants surtout, mais je pense que cela s'étend au plagiat en général parce que c'est quand même, je trouve, assez laissé au bon vouloir des professeurs de sensibiliser vis-à-vis du plagiat. Et, rien qu'en conférence de lecture, la première dissertation du semestre a suscité d'un nombre d'angoisses assez impressionnant au niveau du plagiat. Donc, peut-être une sensibilisation presque plus institutionnelle et plus généralisée. Mais, pas que vis-à-vis de ChatGPT, vis-à-vis du plagiat en général parce que c'est vraiment source d'angoisse pour les nouveaux arrivants étudiants.

Amélie ANTOINE AUDIO

Oui, c'est tout à fait le sens de la proposition. Nous avons complètement identifié cela. Par ailleurs, puisque nous traitons d'ores et déjà des situations, il arrive réellement que les étudiants ne sachent pas. Donc, il y a souvent aussi un enjeu méthodologique. D'où l'importance de travailler aussi ces questions de méthodologie, d'écriture. C'est la raison pour laquelle l'on veut vraiment porter institutionnellement les séances de sensibilisation et de formation sur ces questions, et d'accompagnement avec des ressources en complément de ce qui existe déjà. On est vraiment dans une approche aussi d'apprentissage. Et, il peut être tout à fait normal qu'en arrivant en première année à Sciences Po il y ait encore des éléments d'apprentissage sur la façon de mobiliser les sources notamment.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup pour ce débat intéressant. Je pense que l'on aura de toute façon l'occasion de revenir sur ce sujet à un certain nombre de reprises. Et, effectivement, le CVEF et, je pense, les instances en général de Sciences Po sont particulièrement preneuses de participer à cette réflexion. Anissa CHEHBIB parlait de groupe de travail. Effectivement, voir la manière dont nous pouvons être associés à ce travail qui nous passionne.

Sur cette évolution du règlement de la scolarité qui, je le rappelle, ne concerne pas directement ChatGPT, est-ce qu'il y a des votes « pour » ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous émettons un avis favorable à l'unanimité.

Cela nous permet de passer au point suivant, et je vous remercie à nouveau pour cette présentation et ce débat. Le bilan de la campagne d'admission. Mme CROUZET, je vous donne la parole.

VII. BILAN DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2022

Gabriela CROUZET

Merci beaucoup. Bonjour à toutes. Bonjour à tous. J'espère que vous allez tous bien. Et, j'ai le plaisir de partager aujourd'hui avec vous des échanges concernant un autre sujet passionnant qui est celui des admissions. Très concrètement, je souhaiterais partager avec vous une rapide synthèse concernant le bilan des admissions 2022 que vous avez donc reçu sous sa forme détaillée en amont de ce Conseil. Et, si vous en êtes d'accord, je souhaiterais également partager avec vous quelques éléments concernant la campagne d'admission qui est en cours, la campagne 2023.

Commençons par le bilan de la campagne 2022. Tout d'abord, concernant une vue globale, d'ensemble sur cette campagne 2022 de l'année dernière. Les résultats 2022 ont confirmé que notre activité et l'excellence se conjuguent toujours à Sciences Po avec l'ouverture sociale et géographique. Nos formations ont réaffirmé leur attractivité avec plus de 25 000 candidatures françaises et internationales pour l'ensemble de nos formations initiales pour le Collège Universitaire, le Master et le Doctorat.

Par rapport à 2021, vous l'avez remarqué, cela représente une baisse de 20 %, mais il faut noter que 2021 était une année marquée par un contexte de croissance globale tout à fait exceptionnel au niveau des candidatures. En revanche, si l'on regarde l'année 2020, les candidatures progressent entre 2020 et 2022 de 18 %. La sélection est restée très exigeante en 2022 également. Près de 4 800 nouveaux élèves se sont vus proposer une admission à Sciences Po au sein de nos formations de premier cycle de Master et de Doctorat, soit un taux de sélection qui s'est établi à 19 %. Les parcours et les origines variés de nos admis confirment là aussi une ouverture sociale, territoriale et académique de Sciences Po.

Si l'on regarde maintenant plus précisément la manière dont cela s'est déroulé au niveau du Collège Universitaire, au niveau de notre premier cycle, la campagne de recrutement a confirmé l'impact de la réforme de la procédure d'admission qui a eu lieu en 2021, et de l'intégration de Sciences Po sur la plateforme Parcoursup. Le recrutement a été amélioré, diversifié ; le niveau d'excellence renforcé. Et, une ouverture sociale et géographique amplifiée. Les lycéens étaient donc plus de 14 700 à se présenter à l'entrée en premier cycle en 2022 dans les quatre voies d'admission qui sont possibles, ce qui représente une progression de 34 % en deux ans, malgré à nouveau une baisse de 19 % par rapport à cette année 2021 qui, au niveau du Bachelor, était sans doute très marquée, notamment par une conjoncture exceptionnelle liée au lancement de la nouvelle procédure d'admission. Et, à l'intégration pleine de Sciences Po dans la plateforme Parcoursup.

Sur Parcoursup, le nombre de candidats pour la voie dite générale a confirmé notre attractivité passant de 5 700 candidatures en 2020 à près de 12 000 en 2021, et plus de 8 600 en 2022. Par ailleurs, il est intéressant aussi de noter que les candidatures pour les programmes de nos doubles-diplômes marquent quant à eux une tendance très forte, même en 2022, passant de 1 900 candidatures en 2020 à 4 300 quasiment en 2022, soit une progression de 7 % en une année et de 121 % en deux ans. L'admission reste très sélective au niveau du Collège Universitaire avec un taux d'admission qui s'élève à 14 % en 2022, 10 % en 2021, 20 % en 2022. Toutes procédures d'admissions confondues, 2 033 étudiants ont été admis. Le taux d'acceptation d'admissions, par ailleurs, le Yield est en progression en 2022 parce qu'il s'établit à 76 % contre 72 % en 2021. Donc, nous avons eu plus d'élèves à qui Sciences Po a formulé une proposition d'admission qui ont accepté cette offre par rapport à l'année 2021.

Les lycéens qui ont été admis partagent à la fois un très haut niveau académique et une très grande diversité dans leur parcours académique et leur origine territoriale. Parmi les admis en Bachelor de Sciences Po, nous avons 69 % de femmes. 10 % de nos admis viennent des lycées CEP. 41 % de nos admis ont fait leurs années de lycée en région française, 35 % à l'international, 22 % en Île-de-France et 3 % en outre-mer. 72 % d'entre eux ont obtenu un bac français en France ou à l'étranger. Et, 28 % ont obtenu un diplôme d'études secondaires étranger. Les admis viennent de plus de 1 000 lycées différents en France et dans le monde, et de près de 90 pays différents avec en tête pour le Bachelor la France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Inde.

Pour ce qui est des boursiers du CROUS, ils représentaient 29 % des primoarrivants du Collège Universitaire en 2021/2022. Nous n'avons pas encore le chiffre stabilisé pour l'année 2022/2023. Nous savons toutefois déjà que le taux va se situer entre 28 et 29 %. Donc, très similaire à l'année précédente. Quelques éléments de synthèse concernant les admissions en Master en 2022. Après, là aussi, une année 2021 qui a enregistré une croissance exceptionnelle de candidatures, au niveau Master, nous pensons que c'est plutôt le contexte sanitaire global qui a contribué à cette attractivité. En 2022, l'attractivité des Masters a baissé de 21 %, mais pour revenir à des volumes qui nous semblent plus habituels avant 2021. Malgré cette baisse qui concerne donc en 2022 en Master toutes les procédures d'admission, les candidatures ont légèrement progressé de 2 % depuis 2020. On observe notamment une hausse intéressante de 7 % sur la procédure française par rapport à 2020. C'est une progression qui n'est pas négligeable pour cette procédure nationale qui évoluait à la hausse de 1 à 2 % au maximum depuis 2018, c'est-à-dire depuis la suppression de l'épreuve de synthèse sur table en Master. Le taux de sélection en Master est passé de 17 % en 2021 à 26 % en 2022. On revient donc à un niveau similaire en 2020 du fait du retour à un volume de candidatures encore une fois plus habituel, et un nombre d'admis légèrement augmenté en Master en 2022. Le taux d'acceptation de nos offres d'admission, le Yield moyen, s'est maintenu à 52 % en Master ce qui est exactement le même niveau qu'en 2021. Les admis en Master font partie des meilleurs élèves étudiants de leur programme de Bachelor ou de Licence. Ils viennent de parcours marqués par une très grande diversité académique, territoriale et culturelle. Et, ils sont issus d'universités françaises et internationales reconnues. 64 % de nos admis sont des femmes en Master. Les admis ont étudié dans 85 pays différents, encore une fois, au niveau Master, dont les principaux pays sont la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Inde, les Pays-Bas, le Canada et la Chine. Nos admis internationaux ont étudié dans des universités aussi prestigieuses que Mc Gill, King's College, Cambridge, Oxford, Harvard, NUS, Bocconi et bien d'autres là où les admis français viennent d'horizons très divers avec plus d'une vingtaine de domaines d'études représentés parmi lesquels on peut citer notamment les viviers classiques de Sciences Po, les études juridiques, les classes préparatoires littéraires et les parcours universitaires en sciences politiques ou en sociologie. Les admis Français qui sont venus par la procédure française d'admission en Master viennent de Paris I Panthéon-

Sorbonne, de l'université Paris-Nanterre, lycée Henri IV, Louis-le-Grand, PSL, Paris-Dauphine, École centrale, ESSEC ou École du Louvre et bien d'autres bien sûr.

Pour ce qui est des boursiers du CROUS, ils représentaient 25 % de la cohorte Master en 2021, et ce taux est identique en 2022/2023.

Enfin, sur les Masters en un an et le Doctorat, pour les Masters en un an, Sciences Po a reçu en 2022 383 candidatures, soit une baisse de 9 % par rapport à 2021. 121 offres d'admission ont été formulées, soit un taux d'admission qui s'est établi à 32 % pour ces programmes. Et, le taux de présence s'est établi à 50 %, ce qui est légèrement supérieur que l'année précédente. 87 % de candidats en Master en un an sont internationaux, et les admis sont de 42 nationalités différentes. Donc, une belle diversité également. 59 % des admis en Master en un an sont des femmes. Et, au niveau du doctorat, le nombre de candidats était là aussi en légère baisse en 2022 avec 404 candidatures. Et, l'École de la recherche a formulé 54 offres d'admission, soit un taux de sélection de 13 % contre 9 % en 2021. Voilà pour ce qui est de la synthèse très rapide de la situation 2022.

Et, si vous en êtes d'accord, je vous propose maintenant de passer en revue quelques chiffres concernant l'admission 2023. Tout d'abord, concernant les tendances que l'on peut observer pour le Collège Universitaire en 2023, du côté du Bachelor, seule la voie d'admission internationale qui est donc ouverte aux candidatures depuis novembre 2022 nous permet aujourd'hui de connaître la tendance d'attractivité. À ce stade, 313 candidats internationaux ont postulé, soit à date un nombre de dossiers identiques à 2022 par la voie d'admission internationale au niveau Collège. Les programmes les plus demandés au Collège Universitaire, comme les années précédentes, pour les candidats internationaux et qui nous viennent des parcours secondaires étrangers, comme l'année dernière, les programmes les plus demandés sont EURAM à Reims, le Havre et Menton, les parcours en anglais. La date limite pour soumettre sa candidature pour la voie internationale Collège se situe au 26 avril. Donc, le dernier jury aura lieu, comme chaque année, à peu près à la mi-juin. Côté Parcoursup, où les candidats issus des établissements secondaires français peuvent postuler aux formations de Sciences Po via la voie dite générale, la voie CEP et 11 doubles diplômes nationaux et internationaux, la date limite, vous le savez dans doute, pour compléter son dossier et confirmer ses vœux a été fixée par la plateforme nationale au 6 avril. Mais, nous savons aujourd'hui que nous observons un nombre de candidatures initiées sur la plateforme nationale qui est supérieur à 2022 parce que nous observons aujourd'hui une augmentation de 8 % de candidatures initiées. Ce chiffre et cette tendance à l'augmentation restent cependant bien sûr à confirmer à la fermeture de la plateforme le 6 avril prochain. Sciences Po examinera toutes les candidatures Parcoursup entre mi-avril et fin mai. Et, les résultats seront publiés sur la plateforme nationale début juin.

Pour ce qui est des tendances en Master, la procédure française Master a fermé le 6 janvier dernier et a reçu 3 625 candidatures à la date de soumission. Cela représente une légère baisse par rapport à 2022 de 4 %. Cela représente 145 candidats en moins pour cette procédure d'admission française en Master. Les candidatures sont en cours d'évaluation. Et, il ne faut pas oublier à cette cohorte s'ajouteront le 1^{er} mars les candidats issus des 33 établissements partenaires qui sont dispensés de la phase d'évaluation. Le chiffre définitif de cette procédure sera connu le 1^{er} mars. Le jury d'admissibilité est programmé à la mi-mars. Les oraux ont lieu en avril, et les résultats seront publiés comme l'année dernière début juin pour cette procédure française.

Enfin, pour ce qui est de la procédure internationale Master, elle est ouverte aux candidatures depuis le mois d'octobre, et va fermer à la fin de ce mois de février. À ce stade, nous avons 3 048 candidatures, soit une tendance très comparable avec l'année précédente puisque nous avons 3 087 candidatures au même moment en 2022. Les admissions internationales se déroulent, comme vous le savez, sur le principe de rolling admission et le dernier jury aura lieu à la mi-mai pour cette procédure internationale. La campagne est également ouverte pour les Masters en un an et les thèses. Les candidatures soumises à date semblent là aussi confirmer une dynamique assez similaire en 2022, peut-être légèrement décroissante. Ces procédures sont ouvertes aux candidatures jusqu'à fin mars pour les Masters en un an et fin mai pour les thèses.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté et je me réjouis de pouvoir échanger avec vous sur ces différents éléments. Merci.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Mme CROUZET, pour cette intéressante présentation. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Anissa CHEHBIB

Merci beaucoup, Mme CROUZET, pour cet exposé. On peut le voir, la sélectivité est renforcée plus les années passent. Certaines voies d'admission, notamment la voie d'entrée sur Parcoursup, sont complètement surchargées. Et, amènent à des taux d'admission qui sont ce faisant plus faibles. À l'UNEF, on ne pense pas que la solution soit d'accroître la sélectivité d'année en année. Mais, d'augmenter les effectifs étudiants et les capacités d'accueil au Collège Universitaire, mais également dans les Masters les plus demandés.

Nathan ARSAC

Merci. Une question de curiosité. Merci beaucoup pour l'exposé. C'est vis-à-vis de la plateforme « Mon Master » qui a été lancée par le gouvernement. Quelle est la position de Sciences Po quant à cette plateforme ? Est-ce que les formations s'y trouveront ? Quelle position allez-vous tenir ? Merci.

Alexis GOIN

Une question de curiosité également sur les chiffres du rapport de présentation. On constate une correction géographique assez importante en Bachelor entre les candidats et les admis en « défaveur » de l'Île-de-France, mais qui ensuite quand on regarde entre régions varie aussi pas mal selon les régions. Quel est le facteur explicatif selon les différentes régions de ces corrections entre le pourcentage de candidats et le pourcentage d'admis ?

Cécile LAVIER

Pareil, une question de curiosité. Merci pour votre exposé. Vous parlez — je suis contente de voir que les doctorants sont mentionnés dans cette présentation. On se posait la question de l'évolution des financements des thèses. Vous parliez de 54 admis. Dans ces 54 admis, combien sont financés par Sciences Po puisqu'il me semble, pour le coup, que la sélectivité des contrats FNSP s'accroît d'année en année avec l'augmentation du nombre d'étudiants en Master ? Merci.

Cloé ARTAUT

J'ai une dernière question de curiosité. 37 % des candidats et 21,5 % des admis au Collège Universitaire viennent d'Île-de-France. C'est un très gros chiffre. Comment l'expliquez-vous ? Je suppose que c'est notamment lié au fait que beaucoup de candidats viennent de Paris. Est-ce que vous avez la distinction entre les candidats à Paris et hors Paris en Île-de-France ?

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a d'autres questions de curiosité ? Sur ces sujets de curiosité, Mme CROUZET, je vous laisse la parole.

Gabriela CROUZET

Ce sont de beaux sujets de curiosité. Concernant la question qui porte sur le taux d'admission, effectivement, vous avez raison. C'est dans la plateforme nationale que nous avons le plus grand nombre de candidats. Le taux d'admission est très clairement déterminé par l'effectif — vous l'avez évoqué — que l'on détermine pour accueillir les élèves en première année. Encore une fois, cet effectif global est composé à la fois d'élèves qui viennent par la voie internationale, par la voie CEP, par la voie Parcoursup et par les différents doubles diplômes. Cet effectif global évolue peu finalement depuis quelques années. Nous essayons toujours de nous situer à 1 650/1 680 élèves attendus à la rentrée. Je rappelle que tous les admis ne viennent pas finalement à Sciences Po, n'acceptent pas l'offre d'admission. Donc, l'effectif présent attendu n'est pas celui que vous allez retrouver dans les chiffres des admis. Nous avons toujours plus d'admis que d'élèves que l'on souhaite avoir à la rentrée.

L'année dernière, vous l'avez peut-être aussi remarqué, nous avons admis davantage d'étudiants par l'ensemble des voies d'admission, la voie d'admission Parcoursup comprise, parce que nous avons souhaité augmenter légèrement cet effectif présent attendu à la rentrée. Nous avons admis des élèves

pour essayer d'avoir un peu plus de 1 700 élèves en première année du Collège Universitaire. Cela répond quelque part à la proposition que vous formulez. Nous nous sommes aperçus à la rentrée que finalement l'effectif présent était au-dessus de nos attentes puisque nous sommes bien au-delà de 1 700 élèves présents en première année cette année. Cela s'explique notamment par ce que j'ai évoqué autour du taux d'acceptation des offres d'admission. Nous nous sommes aperçus que les élèves à qui nous avons formulé une proposition d'admission en 2022 ont accepté beaucoup plus notre offre que les années précédentes. Nous avons finalement un effectif présent qui est au-delà des objectifs que nous nous sommes fixés, ce qui fait aussi que le taux de sélection en 2022, vous l'avez vu, est moins sévère qu'en 2021 où nous avons fait une proposition d'admission à moins d'élèves.

Donc, nous essayons de prendre en compte aussi le nombre de candidatures et les taux de sélection qui se profilent sur chacune des voies d'admission pour ensuite décider du nombre total d'élèves que l'on va admettre, à qui l'on va faire une proposition d'admission, pour effectivement ne pas avoir des taux de sélection trop sévères sur certaines voies d'admission. Nous prenons ce critère en compte.

Sur les questions de la plateforme Master, Mon Master, la position de Sciences Po est la suivante. Pour l'instant, cette plateforme est destinée essentiellement aux formations qui délivrent des diplômes nationaux de Master, ce qui n'est pas le cas de Sciences Po. Vous le savez, le grade de Master est un diplôme d'établissement. Donc, pour l'instant, nous n'avons pas de discussion avec le ministère sur le sujet de cette plateforme du fait de la nature de notre diplôme. Si un jour ces discussions devaient avoir lieu, bien sûr que l'on vous en parlerait.

Quel est le facteur explicatif des différences régionales entre les candidats et les admis ? Première chose à remarquer : dans la sélection, dans la procédure d'admission, dans les critères d'évaluation des dossiers de candidatures et des oraux, le critère territorial n'est pas un critère de sélection. Donc, les évaluateurs, les examinateurs qui se penchent sur les candidatures ne conduisent pas leur réflexion et leur notation, mais aussi leur analyse des candidatures, par rapport à ce critère. Donc, les chiffres que vous voyez entre les candidats et les admis, c'est une photographie post-admission que nous constatons. Parmi les candidats, effectivement, nous avons une proportion relativement importante de candidats qui viennent d'Île-de-France. Je suis désolée, je n'ai pas à l'esprit exactement les chiffres pour Paris au sein de l'académie Île-de-France. Nous avons beaucoup de candidats qui nous viennent d'Île-de-France. Ce n'est pas nouveau. Sciences Po est située en Île-de-France, et nous avons traditionnellement beaucoup de candidats qui nous viennent de cette région. Ensuite, nous constatons au niveau des admis que la proportion effectivement n'est plus tout à fait la même. Mais, si vous regardez la répartition des admis par rapport à la répartition des étudiants dans les lycées de France sur le territoire, nous sommes assez proches de la carte des régions françaises au niveau de la répartition des lycéens. Donc, nous sommes dans quelque chose qui nous semble assez sain au niveau de la répartition de nos admis selon leur région d'origine.

Pour ce qui est de la question concernant les thèses, bien sûr, les thèses sont importantes dans l'admission. La seule chose : je n'ai pas de réponse concernant les financements. Vous savez que cette question est traitée directement par l'École de la recherche. La sélectivité est très forte au niveau de l'École de la recherche par rapport à l'entrée au Doctorat et tous les élèves à qui l'École de la recherche formule une proposition d'admission doivent ensuite trouver un financement. C'est là où intervient effectivement l'École de la recherche et où je ne peux malheureusement pas vous apporter plus d'éléments.

Je pense que nous avons fait à peu près le tour des questions.

Raphaël CHARPENTIER

Je crois aussi. Peut-être, si l'on peut apporter une réponse plus précise pour la prochaine séance à Mme LAVIER sur la question des financements. Merci beaucoup.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

On va pouvoir passer maintenant aux questions diverses. Est-ce qu'il y a des points que certains voudraient soulever ? Mme ARTAUT.

Cloé ARTAUT

Oui. On avait évoqué ce point en Bureau du Conseil, mais j'ai des questions pour M. THUBERT sur les jeux inter-IEP parce que les élèves aimeraient obtenir une réponse officielle de l'administration. Les membres de la Fédération organisatrice ont publié une pétition sur Change.org qui recueille aujourd'hui 1 845 signatures pour dénoncer l'annulation des jeux en 2023. La Fédération déclare, malgré un lancement tardif, qu'une équipe d'une quarantaine d'étudiants autorisés par les directions des IEP avait réussi à réunir les infrastructures et les budgets suffisants pour organiser les jeux dans de bonnes conditions. Ils estiment cependant avoir été insuffisamment accompagnés par les directions qui « malgré plusieurs demandes de soutien et de conseils sont restées muettes ». Et, ils regrettent le fait que l'administration ne les ait pas directement mis au courant de l'annulation des jeux. La nouvelle ayant été apportée par les associations sportives et les bureaux des sports des IEP en région. Donc, j'ai deux questions. Comment justifiez-vous l'annulation en 2023 de ces jeux qui visent depuis 1987 et sont très importants pour la communauté étudiante ? Et, question subsidiaire. Est-il possible d'envisager que l'ensemble des directions des différents établissements concernés s'engagent à maintenir les éditions suivantes, et à accompagner les équipes organisatrices pour que les événements de cette année ne se reproduisent pas ?

Anissa CHEHBIB

C'était sur le même sujet. Pour recontextualiser un petit peu les choses pour celles et ceux qui ne sont pas au courant, initialement le JIEP, anciennement le CRIT, devait être organisé par l'IEP de Rennes. Mais, en termes d'effectifs, cela a posé problème et son organisation a donc été transmise à l'IEP de Lyon qui cette fois-ci pour des problèmes d'infrastructure n'a pas pu non plus assurer son organisation. C'est donc des étudiants de Sciences Po Paris qui vers début septembre ont monté un groupe d'étudiants qui s'occuperait de son organisation pour continuer à faire vivre la vie associative et les rencontres inter-IEP à Sciences Po. Donc, ils ont rapidement trouvé la ville, ont rencontré le maire, les prestataires, etc., et ont monté un dossier solide très rapidement qui selon eux a réussi à rattraper le retard qu'ils avaient au début. Cependant, début janvier, ils nous rapportent avoir appris via l'IEP de Bordeaux qu'un mail avait été envoyé par notre directeur à toutes les directions des IEP pour annuler cet événement, sans les mettre au courant au préalable. Donc, nous aimerions en savoir les raisons ; sachant selon eux qu'ils n'avaient que trois semaines de retard par rapport au planning de l'IEP de Bordeaux qui avait organisé le dernier CRIT ; et sachant également que les différentes équipes de sport à Sciences Po déplorent un moindre intérêt des nouveaux étudiants en première année pour le sport. Et, il est donc primordial que Sciences Po soutienne et fédère autour d'événements comme les JIEP.

Sébastien THUBERT

Cela me permettra de rétablir un certain nombre peut-être d'inexactitudes sur les éléments qui ont été portés. Effectivement, les étudiants ont décidé entre eux que le JIEP devait se tenir à Rennes, et que les règles que les associations sportives se sont elles-mêmes fixées font qu'il est quasiment maintenant impossible que les JIEP soient organisés par un IEP dont l'effectif est trop réduit parce que les associations sportives ont décidé entre elles que ne pouvait intégrer l'équipe dirigeante de cette Fédération le moindre membre d'une association sportive locale. Cela fait que les étages d'organisation à Rennes ou même à Lyon sont trop minces. Il y a eu un déport sur le campus de Lyon. Ce n'est pas du tout pour des questions d'infrastructure que Lyon a renoncé, mais c'est parce qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour pouvoir le mener. Ensuite, effectivement, un groupe d'étudiants de Paris sans nous concerter s'est lancé dans l'organisation de ces JIEP à Paris. Ce n'était pas du tout en septembre, mais en octobre que cela a été fait. Et, quand nous avons appris cela à la mi-octobre, nous les avons rencontrés en leur indiquant dès mi-octobre que nous étions sceptiques sur la possibilité et la faisabilité d'organiser un événement de 2 000 personnes en Île-de-France en si peu de temps, si nous souhaitions qu'il soit conforme aux attentes des uns et des autres. Et, je crois que votre Conseil est très sensible à la tenue et aux cadres qui doivent être fixés dans ce type de grands événements. Rappelons-nous les rapports de l'Inspection générale de l'enseignement. Rappelons-nous le groupe du travail sur les violences sexuelles et sexistes, et l'attention toute particulière que nous avons sur ces événements qui ont été le théâtre lors de précédentes éditions de faits peu glorieux pour nos institutions. Et, en tout cas, la volonté pour l'ensemble des directions de l'IEP bien sûr de maintenir ces grands événements qui sont des événements de rencontres entre les IEP qui peuvent être des éléments très fédérateurs, valorisant le sport ou comme

pour d'autres événements qui peuvent se tenir en février — Artefact pour la culture, le prix Mirabeau en janvier — et la volonté effectivement des directions de les soutenir. Néanmoins, en responsabilité, il revient aux directions d'IEP de s'assurer qu'on est en capacité réelle de les accompagner. Et, il faut bien avouer que nous n'avons pas cela dans notre plan de charge. Et, nous avons découvert ceci en octobre. La ville n'a pas été trouvée en septembre. Elle a été trouvée le 15 décembre. C'est Sainte-Geneviève-du-Bois dans l'Essonne. Effectivement, un certain nombre d'infrastructures sportives ont été trouvées. Malheureusement, début janvier, seuls 25 % des hébergements étaient trouvés dans un rayon de 30 à 40 kilomètres des infrastructures sportives. Cela posait des problématiques de déplacement. Donc, nous avons instruit effectivement dans le temps qui nous a été donné, c'est-à-dire que le dossier fourni comme vous dites nous a été remis le 6 janvier. Donc, il a fallu que nous instruisions cela. Et, j'ai rencontré plusieurs fois les présidentes de la Fédération, et leur ai indiqué à plusieurs reprises que nous estimions que les conditions n'étaient pas réunies. Et, le directeur, Mathias VICHERAT, en concertation avec l'ensemble des directeurs et directrices d'IEP ont collectivement pris la décision qu'il n'était pas raisonnable cette année de soutenir cette édition. À l'étude du dossier, tous les grands enjeux et les faits d'organisation étaient en place, mais nous estimions qu'il manquait deux mois d'organisation. Aucun membre de la Fédération n'était formé à la réduction des risques en milieu festif. Aucun membre de la Fédération n'était formé à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Aucun membre de la Fédération n'était formé à la lutte contre les discriminations et ainsi de suite. Les équipes d'arbitrage n'étaient pas trouvées. Donc, si vous voulez, c'est sur ce point que cette décision a été prise. Ce n'est pas avec joie que nous avons dû prendre cette décision. Et, je pense que l'ensemble des directeurs et directrices d'IEP ont la volonté justement de se donner les moyens de les maintenir à l'avenir. Et, cela fera partie des sujets qui sont à l'ordre du jour de la rencontre entre les directeurs qui se tiendra mi-février pour planifier dans les trois à cinq ans qui viennent la répartition des éditions. Et, accompagner les fédérations qui organisent ces événements pour se donner les meilleurs moyens pour qu'ils soient bien sûr maintenus.

Nathan ARSAC

Oui, pour rester sur une note pas très heureuse, même si j'espère que le JIEP pourra se tenir l'année prochaine et que cela revienne tout à fait à la normale, on aurait aimé tirer un petit peu la sonnette d'alarme quant aux vacances de Sciences Po, et aux difficultés manifestes qu'ont certains étudiants et étudiantes à avoir des contacts avec le pôle vacation, à avoir leurs contrats signés et prêts, à être payés tout simplement. En fait, on a demandé des retours de témoignages, et plusieurs choses ont été remarquées. Il y a deux étudiants et étudiantes — plusieurs — qui n'ont pas été payés au semestre d'automne sur toutes les heures qu'ils ont faites. On arrive au 6 février. Quand les heures sont déclarées, on se demande en fait quand ces paiements vont arriver. Il y a deux personnes qui ont une candidature qui a été validée ce semestre par le pôle vacation, notamment pour de la prise de notes — même trois personnes — sans qu'aucune information ne leur soit donnée maintenant. Et, malgré les relances de ces étudiants. En fait, on a presque l'impression qu'il y a un souci de personnel chez les vacataires du pôle handicap, éventuellement dans d'autres branches de l'administration qui font qu'il y a réellement un retard important sur ces vacances. On a eu plusieurs retours et un constat général parce que cela se sait parmi les étudiants qu'il y a une lenteur dans toutes les démarches liées aux vacances. Notre demande à l'UNEF aujourd'hui consiste à savoir les raisons de ces lenteurs. Est-ce que vous savez les raisons pour lesquelles il y a des problèmes ? Quand va-t-on pouvoir les résoudre ? C'est un dispositif intelligent. C'est un dispositif qui gagnerait à marcher idéalement et ce que tout cela soit fluide.

Emma DALAINE

Je me permets simplement d'ajouter une remarque sur le fait aujourd'hui que les étudiants se responsabilisent vis-à-vis des autres étudiants qui ont besoin de leurs notes. Donc, cela ne passe même plus par le pôle vacation, c'est-à-dire que n'ayant pas de réponse ils prennent l'initiative d'envoyer les cours afin que les étudiants qui en bénéficient n'en pâtissent pas. Et, il y a vraiment un contournement du pôle vacation qui est presque obligatoire, finalement. Merci.

Cécile LAVIER

Cela tombe bien parce que ma question diverse portait aussi sur des questions de paie et de rémunération. Avec le collectif doctorant, on voudrait faire un point d'alerte sur les très nombreux dysfonctionnements

qui ont lieu ces derniers mois sur le versement de la paie de doctorants-contractuels. Je veux dire en préambule que je ne cherche pas du tout ici à accabler le service RH et le service paie que l'on sait être cruellement sous-dotés, notamment au pôle académique. Je voulais plus particulièrement revenir sur un épisode. Je suis désolée, je vais essayer de ne pas être trop longue. Mais, je pense que c'est important que les services centraux aient ces informations. Donc, revenir sur un épisode qui a eu lieu dans le contexte de cette grande désorganisation de ce service de juillet à décembre, qui a entraîné de grandes difficultés dont je vous épargne la longue liste qu'on a déjà faite dans de nombreuses instances. En octobre et en novembre, une majorité de doctorants-contractuels ont reçu une paie plus élevée que d'habitude sans aucune explication. On a fini par apprendre après de très nombreux mails, coups de téléphone, interventions en Conseil, et surtout malheureusement par le bouche-à-oreille entre doctorants et doctorantes — c'est un peu malheureux — que nous avons bénéficié par erreur d'une revalorisation à laquelle nous n'avions pas le droit. Et, la solution qui a été choisie par l'administration pour régler cette erreur, sans aucune communication ou concertation avec les doctorants — je le souligne — cela a été de procéder à une retenue sur salaire de 400 euros au mois de décembre. Cela veut dire concrètement que de nombreux collègues ont reçu en décembre un salaire en dessous du SMIC. À ce jour, on n'a toujours pas reçu un seul mail pour nous expliquer cette situation ou même — ce qui serait un peu normal — s'excuser des très nombreux désagréments que cette situation a causés à notre communauté. Pourquoi est-ce que je fais ce point d'alerte aujourd'hui ? Cette situation, à notre sens, doit alerter l'administration, et notamment dans le cadre de l'évaluation HCERES en cours, pour deux raisons. D'abord, elle dénote — on le dit souvent — d'un manque de compréhension total de notre situation en tant que doctorant et doctorante. On vous le dit à de multiples reprises. Nous sommes une population étudiante différente des autres. J'ai conscience que les questions de précarité sont très importantes pour les étudiants en Licence ou en Master. Mais, un doctorant a parfois des enfants. Parfois, il a une famille à soutenir. Il vit généralement en indépendance totale de ses parents. Par ailleurs, les doctorants représentent une population précaire. Concrètement, quand on nous retire 400 euros par mois sur l'un de nos salaires sans nous prévenir, sans nous en avertir, vous mettez en danger notre capacité à payer correctement notre loyer, à nous nourrir et à épargner en prévision des nombreux mois que l'on va faire au chômage pour finir notre thèse.

Ensuite, cette situation montre un manque de considération vis-à-vis de notre communauté. Ce n'est pas normal de prendre de telles décisions RH sans nous en informer, sans nous faire un mail d'explication à nous ou à nos encadrants d'ailleurs puisque l'École de la recherche, les directions de laboratoires, les responsables de programmes doctoraux n'étaient pas au courant de cette situation. Et, nous pensons au collectif que Sciences Po qui a l'ambition d'être une école de recherche à rayonnement international ne peut pas traiter de cette manière, et de manière répétée parce que ce n'est pas que sur la question des RH, des chercheurs et des chercheuses en formation ; d'autant que — je finirais là-dessus — les doctorants par leurs enseignements, par leurs publications, par leurs communications, participent fortement au rayonnement de Sciences Po en France et à l'international.

Merci et j'espère que cette situation pourra se régler dans les meilleures conditions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vais passer la présidence à Mme ARTAUT.

Raphaël CHARPENTIER a quitté la séance à 9 h 59 et a transmis la présidence à Mme ARTAUT.

Ema DALAINE

Une question diverse qui concernait la demande de banalisation des cours de la semaine dernière, et qui se réitère pour ce mardi. En effet, l'événement du dernier mardi en raison des manifestations contre la réforme des retraites donnait lieu quand même à un couac assez énorme d'un point de vue de la communication aux étudiants, c'est-à-dire qu'une bonne partie des étudiants n'ont reçu aucun mail, à part le soir très tard ou le matin très tôt, concernant leurs cours du mardi. Seulement, une partie des étudiants l'ont reçu, ce qui a donné lieu à diverses interprétations, dont des complots de l'UNEF pour mobiliser les étudiants pour la manifestation ou alors des plaisantins qui auraient fait un faux mail de l'administration. On déplore tout d'abord cette communication de dernière minute. On comprend que vous ne pouviez pas vous engager politiquement, mais on ne peut pas nier la forte politisation des

étudiants à Sciences Po. Ces étudiants, de plus, ont un discours encourageant l'engagement dans les cours, les conférences ou dans les interventions de divers acteurs à Sciences Po. On a en plus de cela une omniprésence de la question de la réforme dans la vie étudiante ou dans nos cours. Cette question est abordée très régulièrement étant donné que nos cours sont en lien avec l'actualité. En fait, il s'agirait d'aligner l'encouragement théorique et pratique de l'administration vis-à-vis de l'engagement des étudiants à Sciences Po. De plus, d'un point de vue simplement logistique, nous pensons que la banalisation serait souhaitable puisqu'un bon nombre de professeurs se plaint du format en Vision. En plus de cela, la tolérance vis-à-vis des absences ne règle absolument pas l'obligation de l'étudiant vis-à-vis de son professeur qui ce faisant est réticent à ne pas assister aux cours, en raison des diverses réactions possibles. Donc, on repose cette question de la banalisation. Merci.

Cloé ARTAUT

J'avais une dernière question, mais je la poserais après le Conseil, si cela vous va, Mme DUBOIS-MONKACHI, pour ne pas perdre trop de temps. Qui souhaite répondre à ces questions qui viennent d'être posées ?

Sébastien THUBERT

Par rapport à la vacance étudiante, nous n'avons pas encore eu le temps suffisant pour complètement instruire — on va pouvoir vous donner les premiers éléments de réponse, mais on reviendra vers vous très certainement au prochain Conseil. La nature est très différente selon les situations étudiantes. Il faut que l'on arrive à identifier — on sait pour certains étudiants qu'il y a une difficulté de validation du contrat qui se pose. Ce faisant, on va regarder cela de près, mais il nous faut ce début de semaine pour vous apporter des précisions. On sait malgré tout sur certaines vacances étudiantes et notamment du pôle handicap que l'on a certains étudiants qui ont déclaré des heures, mais les bénéficiaires de la prise de notes n'ont pas reçu les cours et les prises de notes. Pour l'instant, on doit aussi gérer ces difficultés ou des remises partielles de prises de notes. C'est en train de se regarder. Il y a certains vacataires également qui n'ont pas encore déclaré leurs heures dans l'outil. On est sur des cas très différents. En tout cas, sur la première partie de la validation du contrat par le service des ressources humaines, on reviendra vers vous dans les jours qui viennent.

Et, je laisserais Mme DUBOIS-MONKACHI répondre sur la partie des doctorants.

Ce qui porte à la mobilisation de certains étudiants et étudiantes contre le projet de réforme de la retraite, la communication tardive du lundi soir s'explique parce qu'en fait une cinquantaine d'étudiants ont décidé d'occuper l'amphithéâtre Boutmy, et ont perturbé le fonctionnement de l'établissement. Nous avons bien évidemment été mis devant le fait accompli. C'est le sujet alors que nous sommes disposés à mettre à disposition, dès lors qu'il y a des demandes, des amphithéâtres pour les débats, pour justement que ce débat puisse être mené. Cela n'a pas été la décision de cette cinquantaine d'étudiants. J'allais dire que la perturbation dans la communication vient de leur décision. Ce faisant, nous avons effectivement dû prendre des décisions pour assurer malgré tout la poursuite des enseignements. Tout le monde ne partage pas forcément votre point de vue sur le fait de ne pas tenir les cours les jours de manifestations. Chaque étudiant a la possibilité de gérer dans son semestre ses absences, et donc de faire ses choix aussi par rapport à cela. Nous devons, en tout cas, assurer la continuité. On ne va pas demander aux enseignants et aux étudiants qui ont des cours le mardi de penser que tout cela, en fait, n'a plus de sens ou est accessoire. Néanmoins, on prend en compte les difficultés qui sont liées au transport et la difficulté d'organisation aussi bien pour les étudiants que les enseignants. Effectivement, on a cette souplesse par rapport à ces jours de perturbations des transports. Et, cela a été dit. Dans tous les cas, les difficultés de communication ont fait que l'on a dû écrire à 21 h 30, effectivement parce qu'à 21 h 30 des étudiants ne sortaient pas de l'amphithéâtre Boutmy. On aurait préféré le faire de façon plus organisée.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci. Effectivement, je confirme ce que vient de dire Sébastien THUBERT. Cela n'a pas été une partie de plaisir pour les équipes de communication ce soir-là. Concernant les doctorants, j'apprends la situation. Je vous l'assure. J'apprends le sujet des 400 euros. J'apprends tout. Donc, je vais bien sûr me retourner vers le service qui gère ce sujet. Il faut que vous sachiez que l'on a eu des sujets RH à la RH. Cela arrive de temps en temps ; des congés maternité. Effectivement, quand il y a des gens qui partent avec un savoir-faire, cela peut être un petit peu perturbant pour le fonctionnement. En l'occurrence, sur

la question des vacances, je crois que les deux personnes sont parties et qui connaissaient très bien le sujet. Comme le disait Sébastien THUBERT, on a fait un tour des personnes qui sollicitaient des vacataires. Les retours principalement que l'on a eus portaient sur des dossiers qui n'étaient pas complets. Il y a eu, je vous l'accorde, en début d'année une vraie tension à tel point que l'on a dû appeler directement notre directrice des ressources humaines pour voir ce qu'il se passait au niveau du pôle vacation. Mais, maintenant, les choses sont plutôt rentrées dans l'ordre. J'ai sollicité plusieurs personnes de mes équipes qui m'ont dit qu'il n'y avait pas de problème, et que certains étudiants n'avaient pas encore donné tous les éléments. Soyez aussi porteur de ce message pour que les choses avancent. Il faut que le travail soit fait de part et d'autre. Je pense maintenant que la personne en charge du sujet est à l'aise dans l'écosystème.

Concernant la mission handicap, vous le savez certainement. Il y a maintenant quatre personnes qui sont dans cette mission. Il y en avait deux il y a quelque temps. La directrice de l'engagement pourrait en parler mieux que moi. Les efforts sont faits pour que le service aux étudiants soit le plus parfait. Cela étant, tout est toujours perfectible bien sûr. Donc, merci de nous alerter sur ces sujets. En tout cas, pour les doctorants, je vous ferai une réponse directement en essayant de comprendre ce qui s'est passé.

Cécile LAVIER

Si je peux juste me permettre, on est au courant que Carole JOURDAN est partie en congé maternité. On déplore que personne n'ait pris le temps de nous écrire un mail. Je vous dis, cela a commencé en juillet. Quand on doit courir après un service pour se faire rembourser son titre de transport ou sa mutuelle, ce n'est pas très sérieux. On est des salariés. On ne devrait pas à avoir à courir après notre administration pour que le droit du travail soit appliqué. Et, c'est vraiment ce que l'on déplore. On comprend les problèmes. Mais, on est en capacité aussi de les comprendre si l'on nous les explique correctement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je voulais vous dire que ce n'est pas un sujet qui concerne les doctorants et contre les doctorants, c'est un problème de fonctionnement, comme cela arrive dans beaucoup d'organisations. Et, je vais faire remonter le sujet. Merci.

Nathan ARSAC

Une petite remarque pour ne pas faire d'analogie entre nos sujets. Évidemment, il y a bien plus d'intérêts à avoir une paie quand on est doctorant et qu'on a plein de choses derrière à payer. Mais, même sujet sur ces paies d'étudiants. Nous ferons passer le message d'un rétablissement de l'ordre maintenant. On aimerait bien que cela se conclue en actes, notamment au niveau des réponses aux étudiants en question par mail, et au niveau des paies. Quand on a une promesse de recevoir une somme d'argent mensuellement à partir de septembre/octobre, ne rien avoir reçu en février, effectivement il y a un problème de fonctionnement.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Je vois pour une fois que nous sommes à peu près dans les temps. Je vous propose qu'on lève la séance et je vous souhaite une très bonne journée.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 08.